



Réf. Farde e-Assemblées : 2384985

N° OJ : 122

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

**Objet :** Conseil de quartier Haren.- Désignation des membres du Conseil de quartier.

Le Conseil communal,

Vu l'article 120 bis de la nouvelle loi communale qui prévoit que le Conseil Communal peut instituer des conseils consultatifs pouvant rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées;

Vu que le Conseil Communal a adopté en sa séance du 21 octobre 2019 la Charte de la participation de la Ville de Bruxelles;

Vu la décision du Collège en sa séance du 21 novembre 2019 de créer des Conseils de quartier de façon progressive dans 8 quartiers;

Vu la décision du Collège en sa séance du 21 novembre 2019 d'adopter l'organisation globale des Conseils de quartier;

Vu que le Conseil communal a adopté en sa séance du 2 décembre 2019 le règlement cadrant la mise en place des Conseils de quartier;

Vu le règlement adapté des Conseils de quartiers validé par le Collège en sa séance du 20 février 2020 ;

Vu le règlement adapté des Conseils de quartier adopté par le Conseil communal en sa séance du lundi 2 mars 2020 ;

Vu la décision du Collège en sa séance du 3 décembre 2020 de lancer deux nouveaux Conseils de quartier à Haren et à Nord-Est ;

Considérant que, pour procéder à la désignation des membres « habitants », en date du 14 décembre 2020 suivant les dispositions pratiques et légales prévues dans le règlement des Conseils de quartier susmentionné, le département de la démographie a transmis une liste de 2.000 habitants de Haren tirés au sort avec le concours de I-City, une liste dans laquelle la parité homme - femme était respectée, une liste contenant le nom, prénom, adresse complète, genre et régime linguistique des citoyens ainsi sélectionnés;

Considérant qu'un courrier postal personnalisé a été adressé aux 2.000 habitants sélectionnés par tirage au sort les invitant à manifester leur envie de se porter candidats à ce Conseil de quartier. Ce courrier leur expliquant aussi qu'un second tirage serait opéré parmi les candidats sur base de données sociodémographiques à introduire avec leur candidature, en précisant qu'il s'agit de la volonté de la Ville d'opérer cette sélection par tirage au sort pour refléter au mieux la représentation « statistique » du quartier;

Considérant que les critères sociodémographiques en question sont au nombre de 5 et que dans un ordre de priorité, il s'agit : 1. de la tranche d'âge, 2. du niveau étude, 3. de l'occupation, 4. de la langue et 5. du genre;

Considérant que sur les 2.000 personnes invitées à poser leur candidature, 88 inscriptions pour Haren ont été validées en date du 11 janvier 2021;

Considérant qu'un tirage au sort a été effectué en date du mardi 12 janvier 2021 au moyen d'un algorithme réalisé par la Particitiz dans le cadre du marché CDA/011083/CMC;

Considérant que le tirage au sort respecte à 100% les données statistiques du quartier (voir en annexe le rapport des résultats de ce tirage, ainsi que la correspondance recherchée entre les données statistiques et le nombre de sièges dans le conseil de quartier que cela suppose);

Considérant qu'ainsi 11 candidats ont été tirés au sort le 12 janvier 2021;

Les 11 citoyens candidats suivants ont été contactés par téléphone et ont confirmé leur intérêt de prendre part au Conseil de quartier:

1. M. Blakaj Bekim ;
2. Mme. Mpolo Anny Anita ;
3. M. Diafas Jean ;
4. M. Louise Jean-Alexandre ;
5. M. Benkahla Abdelkader ;
6. Mme. Koumar Shaurnally ;
7. M. Debruyne Marc ;
8. Mme. Vandebroeck Nadine ;
9. M. Aydemir Dursun ;
10. Mme. Karaca Zehra ;
11. Mme. Mediouni Mounia ;

Considérant que le Conseil de quartier doit se composer aussi de 6 membres issus du monde associatif, économique, culturel, et sportif désignés par le collège avec comme attention de veiller à une diversité maximale sur base des critères suivants : l'objet social, le périmètre d'action, le public touché;

Considérant qu'en date du 18 décembre 2020, 31 associations ont été sollicitées pour poser leur candidature;

Considérant qu'en date du 11 janvier, 8 candidatures ont été rentrées;

Considérant que pour sélectionner les candidats représentant une association, l'analyse tend à refléter la diversité associative, culturelle, linguistique et sociale des quartiers concernés;

Considérant que sur base de cette analyse, 6 associations candidates ont été retenues en date du 14 janvier 2021, dont voici la liste précise :

1. Comité de/van Haren + ; situé Rue de Verdun 230, 1130 Haren,
2. Gemeenschapscentrum De Linde ; situé à Cortenbachstraat 7, 1130 Haren,
3. Comité de Haren ; situé à Rue du Pré aux Oies 192, 1130 Haren,
4. Solidharen ; situé à Rue du Pré aux Oies 114, 1130 Haren,
5. De Ark te Brussel vzw; situé à Rue de Verdun 521, 1130 Bruxelles
6. La Maison de Quartier Haren ; située Rue de Cortenbach 11

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Les 11 candidats « citoyens » suivants sont désignés membres du Conseil de quartier de Haren (voir liste avec coordonnées des candidats en annexe de l'arrêté) :

1. M. Blakaj Bekim ;
2. Mme. Mpolo Anny Anita ;
3. M. Diafas Jean ;
4. M. Louise Jean-Alexandre ;
5. M. Benkahla Abdelkader ;
6. Mme. Koumar Shaurnally ;
7. M. Debruyne Marc ;
8. Mme. Vandebroeck Nadine ;
9. M. Aydemir Dursun ;
10. Mme. Karaca Zehra ;
11. Mme. Mediouni Mounia.

Article 2 : Après analyse des candidatures, les 6 associations suivantes sont désignées membres du Conseil de quartier de Haren :

1. Comité de/van Haren + ; situé Rue de Verdun 230, 1130 Haren,
2. Gemeenschapscentrum De Linde ; situé à Cortenbachstraat 7, 1130 Haren,
3. Comité de Haren ; situé à Rue du Pré aux Oies 192, 1130 Haren,
4. Solidharen ; situé à Rue du Pré aux Oies 114, 1130 Haren,



5. De Ark te Brussel vzw; situé à Rue de Verdun 521, 1130 Bruxelles,
6. La Maison de Quartier Haren ; située Rue de Cortenbach 11.

Annexes :

[Analyse statistique des candidatures FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Tirage au sort - information d'explication chiffrée FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)